

Le 2 janvier 1370, le sire de Beaujeu vint à Thoissey ; il y reçut les foi et hommages de plusieurs seigneurs de la souveraineté de Dombes. Le premier fut celui de Jean II, seigneur de Saint-Trivier, qui fit hommage-lige et prêta serment de fidélité, ayant mis ses mains entre celles de ce sire, et lui donna le baiser de fidélité, reconnaissant qu'il était homme de ce prince avant tous seigneurs qui peuvent vivre ou mourir. Il fit cet hommage et promit cette fidélité à ce prince de la même manière que ses prédécesseurs l'avaient fait et promis aux prédécesseurs d'Antoine de Beaujeu. Il promit d'être son homme et vassal-lige et de lui faire tout ce que des hommes et vassaux doivent faire, à l'égard de leur seigneur ; il déclara tenir de M. de Beaujeu les mêmes terres et les mêmes biens que ses auteurs avaient reconnu tenir de ses prédécesseurs et de les tenir avec la même noblesse, utilité et commodité que ses prédécesseurs. M. de Beaujeu déclara que si M. de Saint-Trivier ou ses prédécesseurs avaient fait quelque chose qui dérogeât à la noblesse et à l'utilité de ce fief à son égard, il s'y opposait et il n'y consentait en aucune manière, protestant de le faire révoquer. M. de Saint-Trivier promit, de son côté, de faire anéantir toutes les nouveautés qui pourraient s'être introduites au préjudice de M. de Beaujeu. Cet acte fut passé au château de Thoissey, dans la chambre de M. de Beaujeu, en présence de nobles hommes Jean de Thélis et Hugues de Gletteins, chevaliers, de Guillaume de Montceau et de Pierre de Saint-Amour, licenciés ès-lois, d'Hugonin, prévôt de Montmerle, d'Etienne de Pérédo, bourgeois de Villefranche, Michel Meillian, habitant de Villefranche et de Perronnet Thomasset, habitant de Chamont.

Jean de Saint-Trivier fit hommage du château de Sandrans en Bresse à Humbert, sire de Thoire et de Villars.

Au mois de juin 1370, Hugues de Saint-Trivier, seigneur de Saint-Trivier, Sandrans, Branges, Chazelles et Béreins vendit, apparemment avec faculté de rachat, à Pierre